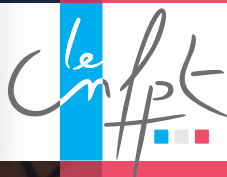




COMPTES RENDUS

DONNÉES 2015

DÉLÉGATION DU CNFPT



QUAND LES TALENTS
GRANDISSENT,
LES COLLECTIVITÉS
PROGRESSENT

ÉDITORIAL DU DÉLÉGUÉ



JEAN-CLAUDE DEYRES
DÉLÉGUÉ DU CNFPT
MAIRE DE MORCENX

Dans cette période d'évolution,
la formation est un outil majeur
d'accompagnement des collectivités

L'année 2015 s'est achevée sur une augmentation sensible de l'activité de formation de la délégation Aquitaine du CNFPT : 4 239 actions de formation ont été réalisées et représentent 143 700 journées de formation stagiaires (+ 5 %). Par voie de conséquence, le nombre d'agent.e.s territoriaux.ales accueilli.e.s en formation a progressé pour atteindre près de 56 000 stagiaires dans les 5 départements aquitains.

Ce bon résultat s'est conjugué avec la poursuite de l'effort de proximité des actions de formation. Globalement, la moitié des stagiaires aquitains ont suivi une formation organisée en dehors des locaux du CNFPT et délocalisée dans des lieux plus proches de leur résidence.

Les formations organisées sur les territoires, en application des « Plans de formation mutualisés » élaborés avec les collectivités, ont connu un nouveau développement en 2015 : près de 10 000 agent.e.s territoriaux.ales ont été formé.e.s dans ce cadre, à proximité de chez elles.eux et sur des thèmes propres au territoire. Il est important que sur chaque territoire, l'ensemble des collectivités s'associent à cette démarche qui vise à répondre, à proximité, aux besoins particuliers de formation des agent.e.s du territoire.

Pour les collectivités plus importantes, la proximité s'incarne dans les « Partenariats de formation professionnelle territorialisée » qui ont permis d'assurer en 2015, la formation de 7 000 agent.e.s.

Pour accompagner les nombreuses évolutions que le monde territorial a connues en 2015, plus d'une centaine de journées d'actualité ont été proposées auxquelles ont participé 3 300 agent.e.s territoriaux.ales aquitain.e.s.

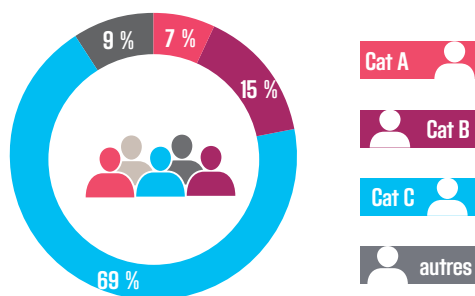
Désormais, la quasi-totalité des actions de formation mises en œuvre est financée par la cotisation, sans contribution complémentaire des collectivités afin de faciliter la participation des agent.e.s à la formation dans une période de changements importants.

Bien cordialement

NOTRE ACTION EN QUELQUES CHIFFRES

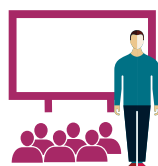
55 920

STAGIAIRES PRÉSENT.E.S EN 2015



Les agent.e.s de catégorie C représentent 77,5 % des agent.e.s des collectivités d'Aquitaine. Leur accès à la formation étant donc une des priorités de la délégation Aquitaine, leur part n'a cessé de croître depuis 2012 pour atteindre 69 % de l'activité soit 99 156 JFS sur les 143 705 réalisées en 2015.

UNE FORMATION POUR TOUS



4 239

SESSIONS DE FORMATION

UNE ACTIVITÉ DE FORMATION EN PROGRESSION



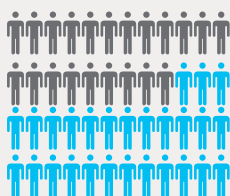
11 542

JOURNÉES FORMATIONS ORGANISÉES

143 705

 JFS

867 429

 HEURES
FORMATION

1 172

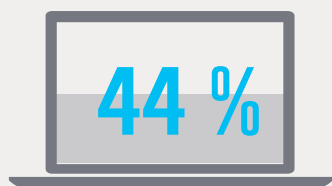
INTERVENANT.E.S DONT

57 % DE TERRITORIAUX.ALES



La répartition des 143 705 JFS réalisées par la délégation Aquitaine du CNFPT est en parfait équilibre avec celle des effectifs des différents types de collectivités. Ainsi, en 2015, 79 % des stagiaires sont issu.e.s du bloc communal (communes et EPCI) qui représente 76 % des effectifs territoriaux. Ces données sont stables à l'exception de celles liées aux EPCI dont le nombre de stagiaires a augmenté de 4 % depuis 2013.

UNE ACTION AU SERVICE DE L'ENSEMBLE DES COLLECTIVITÉS AQUITAINES ET DE LEURS AGENT.E.S



CHIFFRE SUPÉRIEUR À LA MOYENNE NATIONALE DE 7 %

La part des autres filières est respectivement de 28 % pour la filière administrative en hausse de 4 % par rapport à 2014 et de 13 % pour la filière sanitaire et sociale. Il est notable que le taux de couverture des agent.e.s de catégorie C de la filière technique dans les JFS des formations de professionnalisation et de perfectionnement est de 93 %.

FILIÈRE TECHNIQUE TOUJOURS PRÉPONDÉRANTE



939 AGENT.E.S DU TERRITOIRE

ont suivi des formations dans les instituts



4 092 JFS

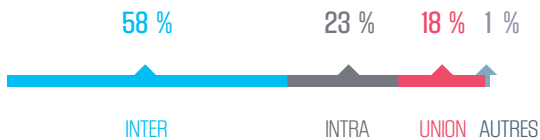
réalisées en instituts pour les agent.e.s du territoire

FORMATION DES AGENT.E.S DE CATÉGORIE A DU TERRITOIRE DANS LES INSTITUTS (INSET ET INET)

8 696 JOURS DE FORMATION CONTINUE

soit une augmentation de 6 % par rapport à 2014

DONT



20 % EN PYRÉNÉES-ATLANTIQUES



14 % EN LANDES



9 % EN DORDOGNE



7 % EN LOT-ET-GARONNE



50 % EN GIRONDE

La part des effectifs des 4 antennes départementales est de 54 % du total aquitain. Leur activité de formation représente près de la moitié de l'activité totale de la délégation Aquitaine (49 %) dont la territorialisation est un des axes majeurs.

LA TERRITORIALISATION

102 journées d'actualité et rencontres professionnelles
Une fréquentation en hausse de 84 % par rapport à 2012 – 3 290 participants

LES « JOURNÉES D'ACTUALITÉ »

NOS ACTIONS À VOS CÔTÉS

TERRITORIALISATION : LA MUTUALISATION DES PLANS DE FORMATION, UN OUTIL D'AIDE À LA RÉDUCTION DES INÉGALITÉS D'ACCÈS À LA FORMATION

La délégation Aquitaine du CNFPT comptabilise à ce jour 22 plans de formations mutualisées dans les territoires ruraux des 5 départements. S'y ajoutent 5 territoires en unions urbaines en Gironde et dans les Pyrénées-Atlantiques ainsi que 11 partenariats de formation professionnelle territorialisée, signés avec des collectivités importantes.

L'action du CNFPT sur les territoires a beaucoup évolué depuis 2008 : elle a augmenté, de manière exponentielle, de 386 %, passant de 319 à 1 553 Journées de formation pour 9 300 stagiaires présent.e.s en 2016. Ces formations de proximité facilitent la participation des agent.e.s de catégorie C.

À ce jour, les trois dispositifs de mutualisation existants ont permis de former, au plus près de leur collectivité, 16 300 agent.e.s territoriaux.ales, soit 28,4 % du total de stagiaires présent.e.s (57 415).



INTERVIEW

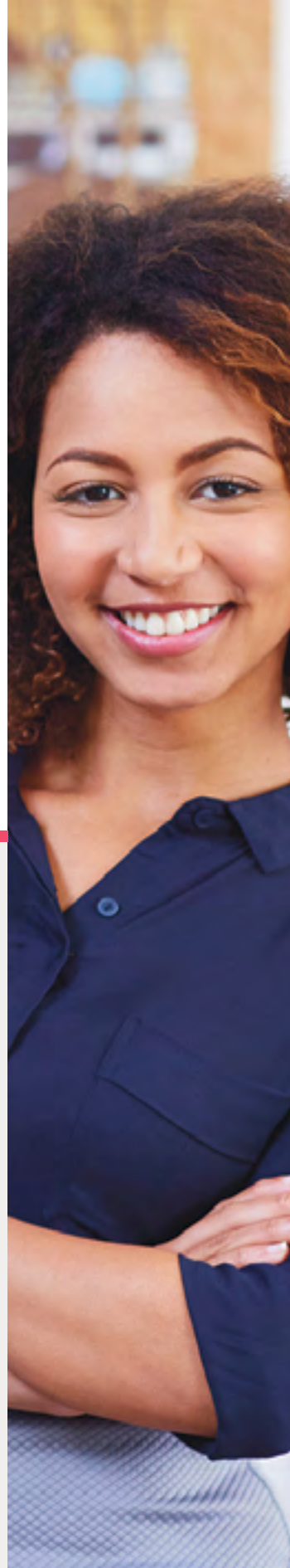
Audrey DAL CORSO : Directrice générale des services de la Communauté de communes de Montfort-en-Chalosse : 12 044 habitants et 137 agent.e.s.

Le plan de formation mutualisé du territoire Sud Adour a été initié par le CNFPT et mis en place en 2014. Son potentiel est de 147 communes et 1 457 agent.e.s.

Au préalable nous avons réalisé, au sein de nos services (EHPAD, petite enfance, musée, accueil de loisirs...), un travail d'identification de l'ensemble de nos besoins en formation sur la base d'un plan triennal. Les locaux du siège administratif de la Communauté de communes ont été retenus pour accueillir des formations liées à ce plan qui sont très éclectiques : gestion du stress au travail, bientraitance, alimentation des jeunes enfants sont autant de sujets traités en cours par des intervenant.e.s spécialisés.e.s.

Nos agent.e.s peuvent maintenant disposer de formations adaptées à proximité de leur lieu de travail. C'est un réel avantage pour elles.eux et notre collectivité.

Au-delà des formations dispensées, le plan de formation mutualisé permet de nouer des liens entre collègues des territoires voisins, d'échanger sur les pratiques et de garder des contacts professionnels en dehors de la formation.



LE PLAN DE FORMATION MUTUALISÉ DU SUD GIRONDE

À l'occasion de son renouvellement en 2015, le Plan de formation mutualisé du Sud Gironde, a fait l'objet d'un nouveau recensement des besoins de formation auprès des collectivités adhérentes à la démarche. Ce recueil leur a permis d'exprimer leurs besoins globaux de formation. 4 intercommunalités, 35 communes et 9 syndicats sont parties prenantes du

projet pour un effectif total de 1 421 agent.e.s. À partir des résultats du recensement, une programmation prévisionnelle de 241 jours de formation sur 3 ans a été définie.

Ces formations seront organisées sur le territoire, les agent.e.s stagiaires étant accueilli.e.s dans des lieux adaptés, mis à disposition par les collectivités.



INTERVIEW Anne-Lise RICCI-ÉPAILLARD, DGS de Langon.

« Il est très positif, pour les collectivités partenaires de la démarche de mutualisation, de ne plus être seules face aux problématiques des formations et d'échanger avec nos homologues. Les axes de formation sont définis ensemble. Le recensement des besoins des agent.e.s permet de remonter en direct nos demandes au CNFPT, ce qui favorise la mise en place de formations

que nous n'aurions pas pu organiser pour une seule collectivité. Les propositions d'actions sont adaptées au territoire et les personnels s'y retrouvent. De plus, le problème de la distance pouvant freiner certain.e.s agent.e.s pour venir en formation, il est intéressant de leur permettre de se former sur un site au plus près de leur lieu de travail ou de leur lieu de vie. »

RENOUVELLEMENT DU PARTENARIAT DE FORMATION PROFESSIONNELLE TERRITORIALISÉE (PFPT) AVEC LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA DORDOGNE

Le Partenariat de formation professionnelle territorialisée est tout d'abord une aventure humaine, qui se poursuit entre l'antenne et le Conseil départemental de la Dordogne. Notre partenariat intervient dans un univers où les

politiques publiques se bâtissent avec une stratégie d'évolution et de modernisation dans un champ financier contraint. Ceci implique une offre de formation renouvelée, concertée et adaptée aux contraintes et aux innovations technologiques et économiques. Afin de pallier ces freins, le CNFPT s'engage avec le souci de développer de nouvelles techniques : formation à distance, e-learning, MOOC. Techniques et outils que notre partenaire accueille avec enthousiasme.



INTERVIEW Laurine PICHARDIE, Adjointe au Chef du bureau de la compétence et de la formation

« Le Département de la Dordogne va renouveler son contrat de partenariat avec le CNFPT pour construire ensemble une véritable collaboration territorialisée répondant aux besoins individuels et collectifs des agent.e.s et aux objectifs stratégiques de notre collectivité. À l'appui d'axes prioritaires identifiés dans le management, l'accueil, l'hygiène et la sécurité, les risques psychosociaux, l'informatique et la dématérialisation, nous avons bâti ensemble des actions de formation adaptées répondant à trois principaux objectifs : valoriser le rôle du Département et la qualité du service public départemental, favoriser le professionnalisme des agent.e.s et leur développement professionnel. Plus de 1 000 agent.e.s de toutes les catégories ont été formé.e.s sur 225 jours annuels en moyenne. La mise en

place de ces stages est facilitée par l'écoute et la réactivité des interlocutrices de la collectivité à l'antenne du CNFPT de la Dordogne. Nous travaillons ensemble avec pour objectif commun, de placer l'agent.e au cœur du dispositif de la formation afin de renforcer ses compétences et son efficacité. Le défi de demain sera d'ancrer sur du long terme un véritable service de qualité et de proximité, d'accompagner les services en management, ingénierie et expertise, de cultiver le bien-être au travail, de préparer les futures réformes et d'anticiper les compétences dont on aura besoin pour assurer la continuité du service public. Conscient de l'enjeu stratégique de la formation, la signature du prochain partenariat permettra de formaliser l'importance de « former » et de « se former » pour répondre aux défis de demain ».

NOS ACTIONS À VOS CÔTÉS

PARTENARIAT DE FORMATION PROFESSIONNELLE TERRITORIALISÉE

RENOUVELLEMENT DU PARTENARIAT DE FORMATION PROFESSIONNELLE TERRITORIALISÉE (PFPT) AVEC LA MÉTROPOLE BORDELAISE



ENTRETIEN

Philippe DEL SOCORRO, Adjoint au Directeur général, en charge des ressources humaines

Pouvez-vous décrire le nouveau visage de Bordeaux-Métropole au 1^{er} janvier 2016 ?

Depuis le 1^{er} janvier 2015, la Communauté Urbaine est devenue Bordeaux Métropole et s'est engagée dans un tournant majeur de son histoire.

La nouvelle organisation générale des services consacre une démarche en trois dimensions :

- **transferts de compétences** ;
- **création d'une entité métropolitaine** de près de 5 200 agent.e.s à partir du 1^{er} janvier 2016, avec des services communs mutualisés pour une quinzaine de communes, dont les villes de Bordeaux, Mérignac et Pessac ;
- **territorialisation**, présentée comme le corollaire de la mutualisation, avec la création de 4 pôles territoriaux.

Dans ce contexte, que peut apporter le renouvellement du PFPT ?

Cette évolution a généré un partenariat élargi entre le CNFPT, Bordeaux-Métropole mais aussi avec la Ville de Bordeaux et son CCAS. Cela permet d'envisager des synergies inter collectivités et de disposer d'une visibilité pluriannuelle sur trois ans. La fongibilité des journées de formation d'une année sur l'autre est un gage de souplesse et d'adaptabilité du plan de formation. Notre action s'inscrit pour les trois années à venir autour de six axes majeurs :

- développer et structurer les services mutualisés pour poursuivre l'amélioration du service rendu à l'usager sur le territoire métropolitain ;

BORDEAUX-MÉTROPOLE

6^e agglomération française,
28 communes,
5 200 agent.e.s territoriaux.ales
750 000 habitant.e.s
1 360 habitant.e.s/km²

- favoriser une action publique en proximité et réactive par le renforcement de la territorialisation des services ;
- renforcer l'efficacité économique ;
- mieux gérer les mobilités ;
- assurer un développement équilibré ;
- préserver l'environnement par la prise en compte du développement durable.

Les principales **orientations du plan de formation** traduisent ces axes majeurs.

- La prévention des risques en matière d'hygiène de sécurité et de santé.
- La prise en compte des risques psychosociaux.
- L'accompagnement des agent.e.s en situation d'encadrement.
- Les outils et moyens d'évolution professionnelle des agent.e.s.
- La remise à niveau sur les savoirs fondamentaux.
- Le développement des formations métiers.
- Les projets spécifiques des directions.

Par ailleurs, cette convention de partenariat permet de partager avec le CNFPT une vision commune pour défendre les grandes causes d'intérêt général.



LE DISPOSITIF TREMPLIN : FACILITER LA PRÉPARATION AUX CONCOURS

Les formations Tremplin permettent à certain.e.s agent.e.s n'ayant pas satisfait aux épreuves des tests de préparation aux concours, de bénéficier d'un renforcement de leurs capacités en expression écrite, analyse, synthèse, mathématiques et/ou physique.

Ce dispositif innovant, également accessible par catalogue, est précédé d'un test de positionnement permettant d'orienter au mieux l'agent.e en fonction de ses résultats.

Divers parcours sont ainsi proposés pour tous niveaux :

- fondamentaux de la langue écrite et orale (5 à 10 jours selon les tests) ;
- résolution de problèmes de nature mathématique (7 jours) ;
- perfectionnement en communication écrite (7 jours) ;
- maîtrise de la communication écrite (5 jours) ;
- problèmes complexes de nature mathématique et physique (5 jours).

À l'issue de ces formations, en fonction de l'assiduité et des attendus, et en accord avec le service compétent du CNFPT et le/la formateur.rice, l'agent.e est notifié.e d'une attestation de validation de formation qui lui permettra d'accéder à une préparation concours correspondant à ses nouveaux acquis.

L'accès à ces stages de formation, d'une durée plus ou moins importante selon les cas, doit préalablement faire l'objet d'un accompagnement de l'agent.e par sa collectivité et d'un projet individuel de formation.

Les premières sessions 2015 ont confirmé des résultats positifs et encourageants qui seront poursuivis en 2016 et en 2017.

NOS ACTIONS À VOS CÔTÉS

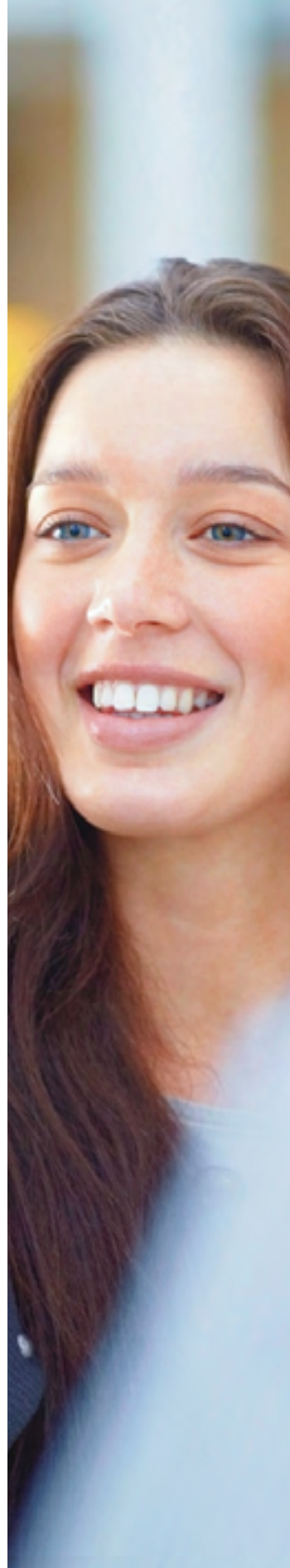
LES FORMATIONS DES INTERVENANT.E.S

Le CNFPT agit pour faciliter l'émergence d'une « culture pédagogique partagée » entre intervenant.e.s et équipes du CNFPT. La formation des formateur.rice.s est au cœur de ce dispositif. Un itinéraire favorise la mise en réseau des formateur.rice.s, le travail en équipe et le partage des pratiques. Ainsi en 2015, 260 intervenant.e.s de la délégation Aquitaine ont participé à des actions de professionnalisation autour de :

- la conception et l'animation d'actions de formation ;
- la méthodologie de la conduite de projet dans les préparations aux concours ;
- la sensibilisation aux grandes causes portées par l'établissement (accueil des stagiaires en situation d'illettrisme, accueil des stagiaires en situation de handicap...);
- la spécificité du service public local pour les formateur.rice.s non territoriaux.ales.

Une journée commune de présentation de l'établissement et de la délégation Aquitaine permet aux formateur.rice.s de mieux connaître le cadre de leurs interventions.

Cette offre évolutive sera complétée en 2016 par l'accès à une coopérative pédagogique (plateforme de ressources : guides pédagogiques, fiches méthodologiques, vidéothèque, webinaires...). L'objectif est d'enrichir les dispositifs pédagogiques existants et d'élever le niveau des compétences pédagogiques disponibles au sein même des collectivités pour améliorer en permanence le contenu et l'organisation des formations des agent.e.s territoriaux.ales.



DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT DES ÉVOLUTIONS PROFESSIONNELLES

Dans un contexte d'évolution de la décentralisation et de réorganisations territoriales, notamment en raison de l'incidence des lois MAPTAM et NOTRe, les collectivités sont confrontées à des bouleversements qui nécessitent une adaptation rapide de leurs organisations.

Les fonctionnaires qui travaillent au sein de ces collectivités voient leurs missions évoluer et doivent parfois changer de lieu de travail ou d'activités.

Dans ce contexte d'évolution et de reconversion professionnelle, le CNFPT propose une offre spécifique nommée « Orientation Professionnelle », afin d'accompagner au mieux ces agent.e.s territoriaux.ales confronté.e.s à des mobilités volontaires ou contraintes.

L'offre de formation spécifique comprend trois itinéraires pour :

- **la mobilité volontaire** : l'itinéraire, construction de son projet d'évolution professionnelle est destiné aux agent.e.s souhaitant construire ou approfondir un projet de mobilité ;
- **la mobilité contrainte** : l'itinéraire construction de

son projet de reconversion et de transition professionnelle est une préparation au changement pour tou.te.s les agent.e.s susceptibles de renoncer à tout ou partie de l'exercice de leur métier et amené.e.s à construire un projet professionnel ;

- les encadrants souhaitant engager une reconversion professionnelle tout en intégrant la spécificité managériale à leur projet d'évolution.

Un questionnaire d'accès à la formation permettra d'identifier les profils et les besoins réels des stagiaires afin d'apporter, tout au long de l'accompagnement collectif, une réponse adaptée.

Les agent.e.s doivent être volontaires afin de construire ou d'approfondir un projet de mobilité et engagé.e.s dans une dynamique active, tout en étant accompagné.e.s par leur collectivité.

Ces dispositifs sont une réponse adaptée aux évolutions des collectivités territoriales auquel s'ajoute un dispositif de formation destiné aux encadrant.e.s dont les équipes sont concernées par des projets de mobilité.

JOURNÉES D'ACTU

La progression des journées d'actualité et rencontres professionnelles est spectaculaire depuis 2012 : de 49 journées avec 1 792 participant.e.s en 2012, elles sont passées à 102 et 3 290 participant.e.s en 2015, soit une progression de 108 % en nombre de jours et 84 % en termes de participation.

Toutes les catégories de personnels sont représentées (37 % de A, 27 % de B et 36 % de C) de

même que toutes les filières et les types de collectivités à proportion de leurs effectifs.

Ces réunions, au cours desquelles sont traités des sujets se rapportant à l'actualité territoriale, favorisent la mise à jour des connaissances et la professionnalisation. Elles permettent également une réflexion sur les liens entre filières et métiers en même temps qu'elles rapprochent des personnes de différentes collectivités, unies par des préoccupations professionnelles similaires.

POUR MIEUX VOUS ACCOMPAGNER



DÉLÉGATION AQUITAINE

71, allée Jean Giono
33075 BORDEAUX CEDEX
Tél. : 05 56 99 93 50
Fax : 05 56 99 95 13
Site internet : www.cnfpt.fr
(géolocalisation Aquitaine)

- **Directeur régional**
Didier MERCIER-LACHAPELLE
- **Directeur adjoint chargé des formations**
Jean-Michel TAUPIAC
- **Directeur adjoint chargé des ressources**
Max LEYRAT

VOS CONTACTS PAR SERVICE DE FORMATION

- **Gestion et pilotage des ressources, management :**
Françoise de MEYER - Tél. : 05 56 99 93 89
- **Technique, sécurité, aménagement durable :**
Thierry GOUTEREDONS DE - Tél. : 05 56 99 95 11
- **Intégration, développement des carrières :**
Anne-Sophie DEVOS - Tél. : 05 56 99 93 73
- **Solidarités, enfance, éducation, culture et citoyenneté :**
Valérie ALONSO - Tél. : 05 56 99 93 68
- **Communication institutionnelle, observation régionalisée :**
Marie-Françoise BAYLE - Tél. : 05 56 99 93 59
- communication.aquitaine@cnfpt.fr



VOS INTERLOCUTEURS DE TERRITOIRES EN GIRONDE

- **Métropole Nord :** Marie-Claude BONJOUR
- **Sud Gironde :** Yves-Lise JOUGON
- **Métropole Sud :** Pascale CAMBEROU
- **Libournais :** Élise MAUREL-L'ÉGLISE
- **Métropole Rive droite :** Kristell DUVAL
- **Cœur et Haut entre-deux-mers :** Nicolas PENICAUT
- **Médoc :** Dominique DESBEAUX
- **Haute-Gironde :** Béatrice DUCASSE
- **Bassin d'Arcachon - Val de l'Eyre :** Anne-Sophie DEVOS

Les interlocuteurs de territoires de la Dordogne, des Landes, du Lot-et-Garonne et des Pyrénées-Atlantiques sont les responsables d'antennes.



ET DANS LES AUTRES DÉPARTEMENTS AQUITAINS : 4 ANTENNES TERRITORIALES



ANTENNE DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

Catherine DUFAU-SANSOT

Responsable de l'antenne
Parc d'activités Pau-Pyrénées
BP 552
7, rue Faraday
64000 PAU
Tél. : 05 59 14 33 88
Fax : 05 59 14 33 80
antenne64.aquitaine@cnfpt.fr



ANTENNE DES LANDES

Christine COUTURIER

Responsable de l'antenne
Maison des communes
175, place de la caserne Bosquet
BP 30069 - 40000 MONT-DE-MARSAN
Tél. : 05 58 85 80 40
antenne40.aquitaine@cnfpt.fr



ANTENNE DU LOT-ET-GARONNE

Chantal BOUDIT

Responsable de l'antenne
ZAC AGEN SUD
1216, avenue du Midi
47000 AGEN
Tél. : 05 53 98 68 90
Fax : 05 53 98 68 99
antenne47.aquitaine@cnfpt.fr



ANTENNE DE LA DORDOGNE

Marie-José MALEJAC

Responsable de l'antenne
Boulevard de Saltgourde
MARSAC-SUR-L'ISLE
BP 116- 24051
PÉRIGUEUX CEDEX 9
Tél. : 05 53 02 87 25
Fax : 05 53 07 69 65
antenne24.aquitaine@cnfpt.fr

ÉVÉNEMENTS

*ANGLET
dans les Pyrénées-
Atlantiques :
Réunion CHSCT*



*PAU : journée d'actualité sur la
Loi de Finances*



*MARMANDE : journée
départementale d'information
dans le Lot-et-Garonne*



*Réunions départementales
d'information en Dordogne*



*ARTIGUES
près de Bordeaux :
journée technique*



*Formations
de formateur.rice.s
à BAYONNE*



*BORDEAUX :
DRH et
responsables
formation*

DÉLÉGATION DU CENTRE NATIONAL DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

71, allée Jean Giono – 33075 BORDEAUX CEDEX

Tél. : 05 56 99 93 50

Fax : 05 56 99 95 13

WWW.CNFPT.FR
